

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FEVRIER 2018

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoint, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Fabrice **FOUTRIER**, Bertrand **THIEBAULT**, Conseillers Municipaux.

ABSENT : Denis **LEMAIRE**.

Monsieur Xavier **GAMBA** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 24 novembre 2017.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Eau/Assainissement,
2. Certification de la Gestion Durable de la Forêt Communale,
3. Enduit coulé à froid rue de la Siaba,
4. Questions diverses.

1) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS AU SERVICE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Eau/Assainissement
Délib. n° 1/2018
Visée S/P le 27/02/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des travaux et acquisitions terminés au 31/12/2017, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

2) CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE

Certification de la Gestion Durable de la Forêt Communale
Délib. n° 2/2018
Visée S/P le 27/02/2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification P.E.F.C. afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Avec 8 voix pour, 1 voix contre (Etienne LECLERE), 1 abstention (Fabrice FOUTRIER), le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Politique de Qualité de la Gestion durable définie par P.E.F.C. Champagne-Ardenne, et accepter que cette adhésion soit rendue publique. Il décide de signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Champagne-Ardenne en vigueur. De respecter les règles d'utilisation du logo P.E.F.C. en cas d'usage de celui-ci. De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par P.E.F.C. Champagne-Ardenne en cas d'écart de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire. D'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu du système de certification P.E.F.C. De

s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune.

De signaler toute modification concernant la forêt de la Commune et de s'engager à honorer une cotisation à P.E.F.C. Champagne-Ardenne.

Pour information, le coût pour la Commune pour 5 années d'adhésion est de :

- En forêt productive : 0,65 €/ha + 20 € de frais de dossier.
- En forêt « non productive » : 0,325 €/ha + 20 € de frais de dossier (voir page 15 du dossier d'adhésion pour la liste des Communes à forêts « non productives »).

Cette contribution est facturée par P.E.F.C. Champagne-Ardenne :

- Annuellement si votre Commune a plus de 500 ha de forêt.
- Pour 5 ans si votre Commune a moins de 500 ha.

3) ENDUIT COULÉ A FROID RUE DE LA SIABA

Enduit coulé à froid
rue de la Siaba
Délib. n° 3/2018
Visée S/P 28/02/2018

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de travaux des services départementaux dans le cadre de l'assistance technique apportée aux Communes en matière de voirie pour un enduit coulé à froid rue de la Siaba.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un enduit coulé à froid rue de la Siaba, dont le coût est estimé à 5 180 € H.T. soit **6 475 € TTC** (dont maîtrise d'œuvre). Sollicite l'assistance des services départementaux au titre de l'A.T.C. pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux concernés. S'engage à verser au Département 5 % du montant H.T. des dépenses réellement financées par la Commune au vu de la facture émise par le Département sur production des factures communales acquittées. Et autorise le Maire à signer les documents afférents.

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Jean-Claude RONCARI** fait part aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ du courrier de Madame la Présidente de l'Association Activités Pour Tous demandant l'autorisation de repeindre, à ses frais, le devant et le bas de la scène de la Salle des Fêtes.
 - ✓ de la réunion organisée à la C.C.R.B. le 1^{er} février 2018 sur la loi GEMAPI et de la présentation de l'organisation de cette compétence par le S.D.D.E.A.
- **Alain TOURNEBISE** annonce aux membres présents :
 - ✓ que la fête village risque de ne plus avoir lieu. Madame RECORDA informe ne plus se déplacer dans le cas où le vide-grenier et repas/buvette ne serait plus organisés sur la place de la Mairie.
 - ✓ que la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE a un projet d'achat de trois photocopieurs pour les écoles de CLAIRVAUX et des FORGES-SAINT-BERNARD.

- **Grégory FONTAINE** renseigne les membres du Conseil Municipal :
 - ✓ sur les jeux du 14 juillet qui seront mis en place sur le parking de la Salle des Fêtes.
 - ✓ sur le bal du 13 juillet au soir.
 - ✓ sur la réunion concernant les inondations qui a eu lieu le 06 février 2018 avec le Sous-Préfet. Une rencontre est à programmer prochainement avec les propriétaires de berges, les élus et la D.D.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.

Le secrétaire de séance,

X. GAMBA

Le Maire,

A. TOURNEBISE